



CONDE SUR VESGRE

FLASH INFOS AVRIL 2012

Mairie :

37, rue de la Vesgre
78113 CONDE SUR VESGRE
Téléphone : 01.34.87.04.30
Télécopie : 01.34.87.01.75

Internet : www.mairie-condesurvesgre.fr
E-mail : mairie-condesurvesgre@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi et jeudi --> 09h30-11h30/14h30-18h30
Mardi et vendredi --> 09h30-11h30/15h00-17h00
Mercredi et samedi --> 09h00-12h00

Permanence des adjoints :

Lundi, mercredi, vendredi : 10h00 à 12h00
Samedi : 11h00-12h00



ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2012

1^{er} tour de scrutin : le **dimanche 22 Avril 2012**
2^{ème} tour de scrutin : le **dimanche 6 Mai 2012**

Ouverture du bureau de vote : **de 8h à 20h.**



RAPPELS :

- ❖ Si vous devez être absent lors des scrutins, pensez au **VOTE PAR PROCURATION**.
Présentez-vous à la Gendarmerie avec votre pièce d'identité, votre carte d'électeur et les coordonnées du mandataire. Votre délégataire doit être impérativement électeur sur la commune.
- ❖ Si vous ne retrouvez pas votre carte électorale ou si vous ne l'avez pas reçue, vous pouvez venir voter avec votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) et un justificatif de domicile si l'adresse figurant sur votre titre d'identité est différente de celle de Condé

ATTENTION, PRUDENCE

En raison des travaux devant la Mairie, l'accès et le stationnement sont rendus difficiles.
Vous pourrez stationner sur le parking du plan d'eau, un chemin sera balisé jusqu'au bureau de vote.

Le Plan Vigipirate est toujours au stade d'alerte rouge. Cette posture consiste « à prévenir un risque avéré d'attentats graves, par des mesures de protection, des dispositifs de surveillance et de contrôle, notamment des services publics, des lieux de rassemblement et des transports ».

Nous vous demandons donc de bien vouloir emprunter uniquement le passage balisé et de suivre ces recommandations pour votre sécurité et afin d'éviter tout accident.

Merci de votre compréhension.



VACANCES DE PÂQUES

Les vacances scolaires pour la région parisienne se dérouleront du vendredi 13 Avril après la classe au lundi 30 Avril 8 heures.

Bonnes vacances!!

« Service Public d'Assainissement Non Collectif »

RAPPEL

Objet : Réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif

En application de la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006, la Communauté de Commune du Pays Houdanais a fait procéder au diagnostic de fonctionnement de votre installation d'assainissement individuel.

Comme dans un grand nombre de cas, si votre système a été classé « non-conforme », il doit obligatoirement être réhabilité dans un délai de 4 ans suivant ce diagnostic.

Le coût des travaux de mise aux normes sont à la charge de chaque propriétaire, ce qui peut représenter une charge importante.

La CC Pays Houdanais, comme cela vous avait été annoncé, a cependant souhaité rechercher les moyens de réduire cette charge. L'Agence de l'Eau Seine- Normandie et le Conseil Général des Yvelines peuvent y contribuer pour des subventions significatives si c'est la CC Pays Houdanais qui réalise ces travaux pour votre compte et en assure l'entretien ultérieur. Cela est possible dès lors qu'une convention sera établie entre la CC Pays Houdanais et chaque propriétaire volontaire.

Le Conseil Communautaire de la CC Pays Houdanais a décidé de vous proposer ce service dans des conditions qui ont été précisées.

Pour en savoir plus sur cette opération, vous êtes invités à participer à une réunion d'information,
le JEUDI 19 AVRIL 2012

**à la Salle Polyvalente de GRANCHAMP (10, route de Nogent)
ou prendre contact avec le S.P.A.N.C - Valérie Marchandea - au 01.30.46.82.80**



TRAVAUX RUE DE LA VESGRE – RD63

CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Le Conseil Général des Yvelines interviendra le 25 avril 2012 afin d'effectuer le rabotage de la chaussée de la rue de la Vesgre (RD63) et réalisera le tapis d'enrobé le 26 avril 2012.

Une déviation sera mise en place par leurs services. Merci pour votre bienveillance.



L'A.M.E. vous propose 2 dates à retenir

le Samedi 14 Avril 2012 (matin) : « Les plantes sauvages comestibles »

le Jeudi 26 Avril 2012 : Visite du Centre de traitement des déchets verts à Plaisir
ENTREE GRATUITE.

Rendez-vous à 13h15 au parking de l'étang pour du covoiturage

Inscription obligatoire au 06.84.18.37.89